POLE 1er DEGRE – MOYENS – RESSOURCES HUMAINES

P1D - le 15/02/2018

Mouvement départemental 2018 : Demande de bonification au titre du handicap

Référence: Note de service P1D du 15/02/2018

Destinataires : Enseignants du 1er degré

Dossier suivi: Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.78.63)

Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative aux demandes de bonification au titre du handicap lors de la participation au mouvement départemental 2018.

Attention:

Formulaire à compléter accompagné des pièces demandées et à transmettre à la DSDEN 84 (bureau des affaires médicales) **pour le vendredi 19 mars 2018**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1er degré - Moyens - RH





Avignon, le 15 février 2018

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège,

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA.

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription

Pôle 1er degré -Moyens -Ressources Humaines (P1D)

> Dossier suivi par Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE Bureau des Affaires Médicales (BAM)

> Tél.: 04 90 27 76 63 Mél: ce.bam84@ac-aixmarseille.fr

> > Sibylle BORREDA Sabine CANAVESE (bureau mouvement)

Objet:

Références :

Téléphone 04 90 27 76 22 04 90 27 76 44 Fax

04 90 27 76 75

Mél. ce.mouvement-84@ ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30

> Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Participation au mouvement départemental 2018 - demande de bonification au titre du

handicap

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 - art 60

BO n°42 du 13 novembre 2014

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires citées en référence, une bonification est accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une bonification au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, prévue par la loi du 11 février 2005 précitée.

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure doivent se faire connaître, en adressant le formulaire cijoint accompagné des pièces demandées *pour le mercredi 19 mars 2018*, *date impérative*, à :

> DSDEN de Vaucluse P1D - Bureau des Affaires Médicales

49, rue Thiers

84077 Avignon cedex 04.

signé

Christian PATOZ



direction des services départementaux de l'éducation nationale Vauduse

académie Aix-Marseille

DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2018

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1er degré pour le mercredi 19 mars 2018

Pôle 1er degré -	NOM :	Prénom :
Moyens - Ressources Humaines (P1D)	Date de naissance :	Situation de famille :
	Nombre et âge des enfants à charge :	
Dossier suivi par Gabriel DUBOC	- Affectation actuelle :	école :
Marie-Ange LABERTRANDIE Bureau des Affaires Médicales (BAM) Tél.: 04 90 27 76 63 Mél: ce.bam84@ac-aix- marseille.fr		à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé) ville :
	- Domicile :	ville : Tél. :
Sibylle BORREDA Sabine CANAVESE	Position actuelle :	
(bureau mouvement) Téléphone 04 90 27 76 22 04 90 27 76 44	(activité normale, CLM détachement).	, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, stagiaire,
Fax 04 90 27 76 75	Personne concernée :	
Mél.	Intéressé(e)	Conjoint Enfant
ce.mouvement-84@ ac-aix-marseille.fr	Date de l'obtention de	la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant
49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4	handicapé ou malade :	
Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h 13h30 – 16h30 Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs	Pièces à joindre : > 16h30 > Sous enveloppe close portant la mention « PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU MEDECIN DE PREVENTION » : - un courrier motivé au médecin de prévention - les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi médical l'évolution prévisible.	
	Cadre réservé à l'adminis	stration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :